

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de SAINT-ETIENNE

**MAIRIE DE
VALFLEURY**

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALFLEURY**

SEANCE DU 31 JANVIER 2024

Le trente-et-un janvier deux mille vingt-quatre, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 25/1/24, se sont réunis en mairie de Valfleury, sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Elodie LAURENT, Hervé JOLY, Gilbert BONJOUR, Jeanine BAYARD, Marc BONJOUR, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Amandine GONCALVES, Daniel BROSSE, Xavier POULAT

Soit treize membres présents sur treize en exercice.

Secrétaire de séance : Sonia VOUZELAUD

**REHABILITATION DE L AIRE DE JEUX
DE LA PLACE DE LA MAIRIE
DEMANDE DE DETR**

Mr le Maire présente le projet de réhabilitation et de modernisation de l'aire de jeux située sur la place de la mairie.

La commune de Valfleury a été retenue en ce début d'année 2024 pour le programme « Village d'avenir ». Cette rénovation entre dans ce dispositif comme la première étape d'un projet plus global autour de l'attractivité touristique en mode doux, vélo, rando, à cheval.

Le projet porte sur la réhabilitation et modernisation de l'aire de jeux située sur la place de la mairie, à l'entrée même de notre village. Cet aménagement, datant des années 90, est devenu un lieu de vie et de rassemblement multigénérationnel au fil des années. Il est également le terrain de sport de l'école, le point de départ des circuits de randonnée de la commune et un espace d'échange de livres. L'emplacement est idéal, avec le parking ombragé de la place à proximité immédiate, bordé par deux quais de bus STAS et juste en face du bar-restaurant.

L'emprise actuelle ne sera pas agrandie sur l'espace naturel. Les espaces verts ne seront pas impactés par la future installation.

Cet espace très utilisé mérite un rafraîchissement. Nous devons entreprendre une rénovation afin qu'il puisse conserver tout son intérêt aux yeux de nos habitants et des nombreux visiteurs de notre village.

✓ *Objectif 1* : Rendre l'espace plus moderne

Nous souhaitons insuffler une nouvelle dynamique aux lieux et multiplier leurs attraits multigénérationnels et inclusifs, en incorporant des jeux et agrès différents et complémentaires :

- Un City stade à accès PMR (football, basketball, jeux de filet, ...)
- Pétanque
- Fitness
- Jeux de plateau / table de pique-nique
- Nouveaux jeux pour enfants dont plateau de jeux adapté PMR
- Mobilier de détente

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203200-20240131-202401-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2024

✓ **Objectif 2** : Améliorer en toute sobriété et respecter l'environnement naturel des lieux :

Le projet se verra également écologique et visera l'économie tant au niveau de l'investissement initial que de la gestion de son fonctionnement et de son entretien futur :

- Traitement des problématiques d'eau de ruissellement entraînant des coulées de sable, par drainage et positionnement de grilles de surface. Les eaux seront rejetées dans le réseau d'eau pluviale ou à la rivière la Durèze après décantation et / ou filtration des sables.
- L'emplacement sera le même, sur une ancien décharge publique recouverte dans les années 90 (annexe 3). Cette dernière recouvrant d'une vingtaine de mètres la Durèze (busée à cette endroit), l'emprise ne présente pas de thalwegs et ne détériorera pas l'espace autour du cours d'eau. Celui-ci retrouvant son lit naturel et son environnement naturel dès la sortie de busage existant.
- L'emprise est hors corridor écologique comme le montre les plans ci-dessous (annexe 1) et les photos indiquant son insertion au milieu du bâti.
- L'éclairage actuel sera modifié, avec passage en LED
- Utilisation d'un maximum de matériaux recyclés et ne nécessitant pas ou peu d'entretien.
- Conservation des jolis spécimens d'arbres qui apportent calme et fraîcheur, et plantation de quelques spécimens d'essences locales.
- Rénovation de l'hôtel à insectes installé par l'école il y a quelques années
- L'aménagement conservera donc un accès visuel sur les espaces naturels autour de la Durèze, aisé pour chacun, et sans détérioration de celui-ci. Rendant de plus de l'eau à la rivière exempte de particules sablonneuse comme nous pouvons l'avoir aujourd'hui.

✓ **Objectif 3** : Valoriser l'entrée principale du village :

Enfin cette aire de jeux, située à l'entrée du bourg, représente une vitrine pour notre village. Elle se doit de refléter l'esprit de convivialité du village en mettant en valeur un espace accueillant, dynamique et moderne.

Planification des travaux :

Les travaux auront une durée estimée à 3 mois, et devraient commencer en octobre 2024.

Le report d'un an de ce projet pour cause de manque de financement en 2023 risque malheureusement de nous faire perdre le bénéfice du fonds de concours « Plan de relance » de saint Etienne métropole.

Remarque :

La configuration particulière de notre bourg fait que le projet se situera à cheval sur notre commune et celle de Cellieu ; les terrains sont toutefois propriétés de la commune de Valfleury.

Cette configuration particulière de notre bourg, qui fait que 3 habitations limitrophes de la place du village sont en fait situées sur la commune de Cellieu, a fait que nos deux communes ont commencé des discussions en vue de modifier légèrement les limites communales en englobant en particulier ces habitations et l'aire de jeux au territoire de la commune de Valfleury.

Cout prévisionnel global :

Designation	cout Ht	Cout TTC
Terrassement mise en forme finition	49 011,00 €	58 813,20 €
City stade	45 855,00 €	55 026,00 €
Agrès de Fitness / jeux enfants inclusifs	26 069,00 €	31 282,80 €
Mobilier urbain et de jeux de plateaux inclusifs	24 980,79 €	29 976,95 €
Modification électrique	3 986,04 €	4 783,25 €
Mise en place béton pour scellement	1 376,00 €	1 651,20 €
Imprévus et inflation	13 000,00 €	15 600,00 €
TOTAL	164 277,83 €	197 133,40 €

Plan de financement :

Plan de financement	Montant HT en €	%HT
Etat DETR	88 500,00 €	53,87%
Saint Etienne Métropole GUSP	10 000,00 €	6,09%
Saint Etienne Métropole Plan de Relance	32 888,00 €	20,02%
Commune	32 889,83 €	20,02%
TOTAL	164 277,83 €	100,00%

(*) Le plan de relance de SEM n'est pas comptabilisé en totalité à la vue du risque de dépassement du délai de validation (date maximum de début de travaux le 30/6/24), afin de rester prudent

Pour l'aider dans son financement, la commune de Valfleury sollicite l'Etat, par le biais d'une demande de DETR pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'opération ci-dessus décrite
- Demande une subvention à l'Etat, la plus élevée possible, au titre de la DETR 2024, pour financer l'opération ci-dessus décrite
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER

MODALITES DE RECOUVREMENT DE LA CONTRIBUTION DES COMMUNES

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que la commune adhérente au Syndicat Intercommunal du Pays du Gier peut s'acquitter de sa contribution selon deux modalités :

- Versement d'une contribution budgétaire inscrite chaque année à l'article 6554 « contribution aux organismes de recouvrement »
- Fiscalisation de cette contribution, c'est-à-dire recouvrement direct par les services fiscaux auprès des contribuables en complément aux quatre taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 521-220

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1609 quater et 1636 B octies

Vu la délibération du comité syndical du 13 décembre 2023 relative à la fiscalisation des contributions des communes adhérentes au Syndicat Intercommunal du Pays du Gier

Décide :

- D'acquitter la contribution au Syndicat Intercommunal du Pays du Gier par la fiscalisation dans les conditions prévues aux 1609 quater et 1636 octies du code général des impôts
- Demande la mise en recouvrement, dès l'exercice 2024, des sommes dues au Syndicat par les services fiscaux.

INSTAURATION D UN DROIT DE PLACE

Mr le Maire explique que plusieurs commerçants souhaitent utiliser le domaine public pour vendre leurs produits : camion pizzas, guinguettes, etc

Les lieux utilisés peuvent être, après accord de la commune, la place de la mairie, le parking du Col de la Gachet, ou tout autre lieu suivant les besoins des personnes.

Il est proposé d'instaurer un droit de place pour les professionnels de :

- 10 €/jour et 40 €/semaine pour un emplacement avec branchement aux réseaux eau et électricité
- 6.50 €/jour et 26 €/semaine pour un emplacement sans branchement aux réseaux eau et électricité.

Ces tarifs s'entendent quelle que soit la taille du domaine public occupé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'instaurer un droit de place à compter du 1^{er} février 2024
- D'appliquer les tarifs ci-dessus présentés
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

**CONVENTION
DU POLE PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL
DU CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE**

Mr le Maire explique que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité et doivent procéder à la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité et contrôler l'application de celles-ci.

L'employeur peut décider de réaliser ces missions avec ses moyens internes ou choisir de les déléguer à un service de prévention et de santé au travail et peut notamment solliciter l'assistance de son centre de gestion.

Le Centre de Gestion de la Loire, par l'intermédiaire de son « Pôle Prévention et Santé au travail », propose un service de médecine du travail et un service de prévention des risques professionnels.

Trois niveaux d'intervention sont possibles :

- Médecine du travail : option 1
- Prévention des risques professionnels : option 2
- Médecine du travail + prévention des risques professionnels : option 3.

La commune de Valfleury adhérant jusqu'à présent aux deux services, il est proposé de continuer, et donc de choisir l'option 3.

Une convention, jointe à cette délibération, définit les modalités d'application de cette adhésion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adhérer aux services médecine du travail + prévention des risques professionnels (option 3)
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

**CONVENTION AVEC LE SIEL POUR
L'IMPLANTATION D'EQUIPEMENTS TECHNIQUES
SUR UN OUVRAGE COMMUNAL**

Claude Bruyas, adjoint au Maire, présente la proposition du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire d'implanter une antenne dans le grenier de la salle des associations. Cette antenne servira de relais pour l'installation d'objets connectés proposés par le SIEL : horloges d'éclairage public, capteurs d'analyse d'air, etc

Les ondes émises par cet équipement sont très faibles, de l'ordre de 25 milliWatts.

La consommation en électricité de cet équipement représentera environ 15 €/an et sera à la charge de la commune. Le SIEL fournit l'antenne gratuitement.

Une convention entre le SIEL et la commune régit tous les aspects pratiques de cette installation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser l'installation d'une antenne dans les conditions ci-dessus décrites
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

- POSTE D ADJOINTE TECHNIQUE OCCUPE PAR VERONIQUE CIRAOLLO -

Sonia Vouzelau, adjointe au maire, expose qu'actuellement un emploi permanent d'adjoint technique est inscrit au tableau des effectifs de la commune de Valfleury pour 20 h hebdomadaires. Cet emploi est occupé par Mme Véronique Ciraiolo.

Compte tenu de la réorganisation du service de ménage de la cantine et du périscolaire, il est nécessaire de consacrer 1h1/2 de plus par semaine pour ce service.

Mr le Maire propose donc de supprimer cet emploi d'adjointe technique de 20 heures hebdomadaires et de le remplacer par un emploi permanent d'adjointe technique à temps non complet, à raison de 21.50 heures hebdomadaires..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent la suppression à compter du 1/2/2024 d'un emploi permanent d'adjointe technique à temps non complet à raison de 20 h hebdomadaires
- Approuvent la création à compter du 1/2/2024 d'un emploi permanent d'adjointe technique à temps non complet à raison de 21.5 h hebdomadaires
- Imputent les dépenses correspondantes au chapitre 012
- Chargent Mr le Maire de signer tous les documents s'y rapportant.

BUDGET COMMUNAL 2024 OUVERTURE DE CREDITS

Mr le Maire explique à l'assemblée que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi 2012-1510 du 29 décembre 2012, permet au Conseil Municipal d'ouvrir des crédits d'investissement, avant le vote du budget, afin de pouvoir régler des factures.

Dans l'attente du vote du budget communal 2024 il est nécessaire d'ouvrir des crédits aux comptes suivants :

- Compte 2188	matériels d'hygiène et de sécurité	1 300 €
- Compte 2158	panneaux et plaques de rues	3 000 €
- Compte 2046	attribution compensation St Etienne Métropole	500 €
- Compte 231	travaux maison rue de l'Eglise	5 000 €
- Compte 2188	frais pour biens sans maîtres	2 000 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'ouvrir les crédits ci-dessus décrits

REFUS DEROGATION SCOLAIRE

Mr Le Maire présente la demande de dérogation scolaire de Mme Delphine lafrate afin de pouvoir scolariser son enfant Lily Rousselet à l'école publique de St Paul en Jarez.

Mme lafrate élève seule sa fille. Elle ne travaille que quatre jours par semaine pour pouvoir s'occuper de son enfant du fait qu'elle n'a pas d'autre moyen de garde. La seule aide sur laquelle elle peut compter est celle de son compagnon qui habite à St Paul en Jarez, qui a son propre fils scolarisé dans cette commune, et qui pourrait s'occuper de Lily pour les entrées et sorties d'école.

Il est rappelé que le Conseil a voté le 20/1/21 la fin des dérogations scolaires afin de pouvoir maintenir les effectifs de l'école de Valfleury.

Par ailleurs, la famille habite dans la Grande Rue, c'est-à-dire juste à proximité de l'école.

Enfin, la commune est dotée d'une cantine scolaire et d'un service périscolaire avec des horaires très performants.

Pour ces trois raisons, il est proposé de ne pas accepter cette dérogation:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- refuse la dérogation demandée par Mme Delphine lafrate pour la scolarisation de sa fille Lily Rousselet à l'école publique de St Paul en Jarez.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2022

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que :

- la compétence assainissement a été transférée à Saint-Etienne Métropole le 1^{er} janvier 2011,
- le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif.

Conformément aux article D2224-1 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté au Conseil Métropolitain puis à l'assemblée délibérante de chaque commune.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal :

✓ **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif – exercice 2022 - de SAINT-ETIENNE METROPOLE.

APPARTEMENT D URGENCE

Mr le Maire explique que le CCAS de St Paul en Jarez a mis en place un appartement d'urgence pour les personnes victimes de violences conjugales (pour une période courte), en lien avec la Gendarmerie Nationale.

Il propose aux communes d'être partenaires de ce projet, de pouvoir bénéficier de la possibilité de recourir à ce logement et de participer, le cas échéant, aux frais de fonctionnement engendrés au prorata de leurs populations.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De donner son accord de principe pour participer à ce projet
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

VCEU DE SOUTIEN A NOS AGRICULTEURS

A Mr le Premier Ministre, Mr le Ministre de l'agriculture, Mr le Ministre de la transition écologique, Mr le Ministre de l'intérieur
A nos élus nationaux, régionaux, départementaux,
A nos associations d'élus,

Devant les difficultés à vivre décemment de leur travail,
Devant l'accumulation de normes, d'interdictions et d'obligations en tous genres,
Devant l'augmentation des coûts de production,
Devant la pression tarifaire grandissante des industriels et grandes surfaces,
Devant les problématiques de stockage, d'accès et de partage de l'eau,

Le Conseil municipal de Valfleury exprime par ce vœu son soutien total aux revendications de nos agriculteurs. Nous saluons les actions pacifiques menées par les agriculteurs qui mettent en lumière leur situation difficile tout en respectant la communauté. Nos agriculteurs, garants de la qualité de notre alimentation, de nos produits, de nos terroirs, de nos paysages, et enfin garants de tout ce qui a fait et continu de faire la qualité de vie de notre pays, sont aujourd'hui à bout de souffle.

Il est maintenant plus qu'urgent qu'à tous les niveaux de l'Etat, nous élus, prenions la mesure de la gravité du problème.

A titre d'exemple, notre vallée de la Durèze, autrefois réputée et reconnue pour ses cerises, voit aujourd'hui nos agriculteurs couper et arracher leurs vergers, faute de solutions efficaces pour lutter contre la drosophile Suzuki. Les différentes réglementations ont interdit chaque année de plus en plus de produits phytosanitaires, laissant les fruits à la merci de cette mouche envahissante, sans solutions alternatives.

Aujourd'hui les cerises, demain les pommes ? De quoi vont vivre nos arboriculteurs ?

Qu'allons-nous avoir dans nos assiettes ? Des fruits insipides ramassés verts à l'autre bout du monde, traités avec des produits que nous ne voulons plus en France depuis plusieurs années ?

La France accepte pour l'agriculture une concurrence déloyale venue de pays lointains mais également européens. Cette situation ne peut plus durer. Il a fallu la crise COVID pour se rendre compte qu'il fallait conserver notre autonomie dans la production de médicaments. Va-t-il falloir une guerre encore plus proche que celle d'Ukraine pour se rendre compte que notre autonomie alimentaire est indispensable ?

La France va-t-elle continuer de produire des lois tellement impossibles à respecter que des agriculteurs se retrouvent devant les tribunaux pour avoir traité leur verger 10 minutes trop tôt ? Seront-ils, à l'avenir, dans l'obligation de travailler la nuit en plus de leur journée normale pour eux (mais déjà longue) ?

Il est temps que le Gouvernement et le Parlement prennent au sérieux les revendications de ceux qui nous nourrissent tous les jours. Le risque d'une fracture Paris / province est imminent. Les écarts de communications gouvernementales en sont la preuve. Comment un Ministre de la France, le ministre de l'agriculture, peut dire à ceux qu'il doit représenter, à ceux qui travaillent 7 jours sur 7 : « en Ile de France il y a des gens qui travaillent, des gens qui les écoutent, des gens qui les respectent, ... ». Pour Paris ce n'est pas grave que les provinciaux soient bloqués mais pénaliser PARIS est inconcevable... au-delà d'être partiellement faux, c'est aussi terriblement insultant.

C'est pourquoi, nous, élus de notre modeste village de Valfleury, soutenons nos agriculteurs et demandons à ceux qui en ont le pouvoir, d'agir, d'agir vite et d'agir fort en faveur du monde agricole.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adoptent ce vœu

POINTS ABORDES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANIER 2024

NE DONNANT PAS LIEU A DELIBERATIONS

- **Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable** : ce service, bien que dépendant de la compétence de St Etienne Métropole, est assuré par le SIEMLY (Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais). Cette structure a exploité 6 297 390 m3 d'eau en 2022 pour 36 760 abonnés (303 pour la commune de Valfleury). Elle gère 2 170 km de réseaux. Les analyses bactériologiques et physico-chimiques atteignent des taux de conformité de 100 %. Le réseau de distribution a un rendement de 68.03 %.
- **Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif** : ce service dépend de St Etienne Métropole. La station d'épuration de la commune de Valfleury, avec une capacité de traitement de 450 équivalents habitants (68 m3/jour) permet de desservir 151 abonnés, tandis que 148 usagers dépendent du service d'assainissement non-collectif.

La facture annuelle de 120 m3 d'eau potable + assainissement (correspondant à un foyer de 4 personnes) s'élève à 675.98 € :

361.25 €	eau potable
208.80 €	assainissement
60.96 €	agence de l'eau
44.97 €	TVA

- **Bilan financier du programme voirie 2023** : un budget de 179 121 € avait été prévu (dans l'enveloppe voirie réservé à la commune par St Etienne Métropole) pour les travaux sur la route de la Gachet, la traversée de la Baronnière et la réfection du chemin des Tilleuls. Ces derniers ont été reportés à 2024. Il reste un montant de 33 887 € sur l'enveloppe initiale, qui viendra s'ajouter aux 52 596 € de l'enveloppe voirie 2024. La commune disposera donc d'un budget de 86 483 €.

Sont prévus au programme voirie 2024 les travaux de réfection suivants :

▪ Chemin des Chabaudières	5 500 € HT
▪ Chemin des sources partie 1	18 400 € HT
▪ Chemin des Sources partie 2	8 500 € HT
▪ Chemin des Sources partie 3	3 200 € HT
▪ Chemin des Egaux	12 000 € HT
▪ Chemin de Prassaint	9 600 € HT

Une majoration de 15 % due à l'inflation est à prévoir à ces montants, ce qui porte le montant total des travaux à 79 580 € HT.

Les travaux débiteront en mars 2024.

ECOLE/CANTINE/PERISCOLAIRE

- Après analyse du poste de ménage de la cantine et du périscolaire, un réaménagement du poste de travail d'Emilie Villet a été proposé car elle avait trop de tâches à effectuer par rapport au nombre d'heures imparti. Véronique Ciraolo en assurera une partie durant 1h1/2 par semaine
- La « flamme olympique », qui est transmise entre écoles volontaires, est passée à Valfleury le 15 janvier 202

VOIRIE

- Certains chemins de terre sont en mauvais état ; il sera nécessaire de faire intervenir une entreprise
- Le gros tilleul qui avait été coupé vers La Blanchère fait des rejets qui cachent la visibilité. L'arrachage de la souche étant très difficile d'autres solutions doivent être envisagées
- Le passage de la rigoleuse dans les fossés a donné de bons résultats

- Il serait intéressant de prévoir l'achat d'un aspirateur à feuilles (+ bâche et ridelles) dans le budget communal 2024
- Le chemin des Vergers est souvent glissant du fait des dépôts de terre et de boues par les tracteurs de la ferme située à proximité, sans nettoyage après leurs passages
- L'entretien des grilles des fossés est à prévoir, notamment au Vernay

DIVERS

- Le contrat de Denis Vernet, adjoint technique, n'a pas été reconduit
- Dans le cadre de la labellisation « Pays d'art et d'histoire », St Etienne Métropole va proposer des visites guidées de Valfleury le jeudi 24 juillet 2024 à 9h et le samedi 14 septembre 2024 à 14h
- L'INSEE a publié les chiffres de la population légale au 1/1/2024. Valfleury compte :

▪ Population municipale	709 habitants
▪ Population comptée à part	7 habitants
▪ Population totale	716 habitants
- Mr et Mme Terrasini adressent leurs vœux à tous les élus de la commune, aux services municipaux ainsi qu'au CCAS
- Mme Eliane Bruyas-Cizeron, qui a donné beaucoup de son temps pour l'organisation du ménage dans la nouvelle salle des fêtes, remercie le Conseil pour lui avoir offert un panier gourmand
- La Préfecture recense les zones blanches non desservies par le réseau de téléphonie mobile. Il va être signalé qu'il n'y a pas de besoins nouveaux et que nous sommes toujours en attente de la mise en service de l'antenne installée au Rey
- Compte-tenu des problèmes d'installation de la fibre dans certains secteurs de la commune, en particulier au Vernay, des habitants se sont renseignés pour avoir une connexion à internet par satellite : l'installation a un coût de 450 €, suivie d'un abonnement à 40 €/mois
- Le comptage des lièvres aura lieu les nuits entre les 19 et 23 février prochains
- Dans le cadre des semaines de l'égalité, qui auront lieu du 8 au 29 mars 2024, St Etienne Métropole souhaite, cette année, valoriser le parcours de femmes du territoire métropolitain, issues du tissu associatif, de quartiers, élues, bénévoles, agentes, commerçantes, etc. Les personnes suivantes vont être proposées : Jeanine Bayard, Cécile Fayolle, Fabienne Brosse, Danièle Bertholat et Florence Laurent
- St Etienne Métropole propose d'accueillir une exposition sur les Jeux Olympiques. La commune donne son accord
- Un véhicule a été forcé dans le bourg et la vitre d'un autre a été cassée, le 30/1/24
- Un « nettoyage de printemps » sera peut-être organisé le matin du 6 avril 2024, en collaboration avec MJ&Co. Il s'agit du jour du passage de la déchèterie mobile
- Des devis ont été demandés pour rafraîchir la salle du conseil municipal et le bureau des adjoints. La médiation numérique, qui devait être organisée à la salle polyvalente, se déroule finalement en mairie. L'aménagement d'un bureau plus adapté est à l'étude dans le bureau des adjoints
- Il serait intéressant d'envisager le changement de l'éclairage du clocher, actuellement en hallogène, afin de faire des économies d'énergie